

ANIMAUX, PLANÈTE

En Europe, la pêche électrique est désormais interdite

Par l'équipe Oneheart, le 08 juillet 2021



©dimitrisvetsikas1969/PIXABAY

Jeudi 1er juillet 2021, la Cour de justice de l'Union européenne a annoncé que la pêche électrique était désormais interdite dans toute l'Europe. L'association Bloom, qui œuvre pour la préservation des océans et qui a participé à ce combat commencé il y a quelques années, en a profité pour célébrer cette victoire à Boulogne-sur-Mer dans le Pas-de-Calais.

L'interdiction de la pêche électrique, une grande victoire pour l'association Bloom

À Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, [l'association Bloom](#), qui œuvre pour la préservation marine, a célébré une victoire importante à laquelle elle a contribué. À compter du 1er juillet 2021, **la pêche électrique qui consiste à insérer un courant électrique de faible intensité pour permettre la capture de certains poissons et de crevettes, est désormais interdite dans toute l'Europe.** « *Notre victoire démontre qu'il n'y a pas de fatalité des grandes multinationales et de l'industrie de la pêche, et que les politiques et les citoyens peuvent reprendre le pouvoir* », a déclaré Younous Omarjee, eurodéputé de La France insoumise engagé dans la protection de la biodiversité marine, à [la conférence de presse organisée le 1er juillet par l'association Bloom](#). Pour lui, si cette manière de pêcher a été officiellement interdite, c'est parce qu'elle engendrait un problème social majeur : s'il n'y a plus de poisson, il n'y a plus de pêcheurs.

Ce n'est pas la première fois que cette technique est interdite. **En 1998, elle avait été bannie puis réintroduite par la suite à titre dérogatoire.** Au fil des années, cela a eu pour conséquence de faire disparaître un grand nombre d'espèces de poissons et donc des ressources. « *Quand la pêche électrique s'est accentuée, le poisson a disparu. Ce qui est principalement pêché ici, et représentait 80 % du chiffre d'affaire des bateaux, c'est la sole. En 2012, ici, la sole, c'était dix millions d'euros. Aujourd'hui, c'est à peine trois millions* », a dévoilé Stéphane Pinto, vice-président du comité des pêcheurs des Hauts-de-France présent à la conférence de presse. Les Pays-Bas, qui utilisent principalement [la pêche électrique](#), avaient déposé un recours devant le Parlement européen suite à l'interdiction de 2019. Il avait finalement été rejeté.

Par Léa Bourgoïn